



Il est de tradition en cette période de vous souhaiter une bonne année 2010 à tous. Une bonne santé, du travail et du bonheur pour toutes vos familles. 2009 s'est achevée et la farce carbone dont je vous avais dit tout le mal que j'en pensais, dans le n°9 du flash info, a été retoquée par le Conseil Constitutionnel. Elle sera représentée en juillet avec des amendements.

2010 se présente donc comme une année de grandes réformes dont la plus inquiétante pour nos collectivités locales, que sont les mairies et les intercommunalités, est bien sûr la suppression de la taxe professionnelle.

Cette réforme lancée au pas de charge suscite beaucoup de réticences des élus locaux car elle est engagée en l'absence de toute simulation mais sans doute avec beaucoup de dissimulation. Les collectivités ne connaissent pas encore comment cette recette manquante pourra être compensée en totalité.

Au moment où le gouvernement prône la relance économique est-il opportun de mettre en difficulté les finances locales qui représentent 75% de l'investissement public ?

En attendant de savoir à quelle sauce nous allons être mangés, vos élus s'engagent à mettre tout en œuvre pour qu'il fasse bon vivre à Lachapelle sous Chaux et vous découvrirez dans les articles qui suivent les directions dans lesquelles nous nous engageons pour l'avenir.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

Conseil Municipal du 17 décembre dernier :

Deux grandes décisions ont été prises :

- 2 logements de type 2 seront créés à l'étage de la mairie jusqu'alors inutilisé. Les études seront engagées par Territoire Habitat dès ce premier semestre et les travaux engagés cet automne. La livraison des appartements est prévue en 2011. La commune a signé un bail emphytéotique de 60 ans et reste prioritaire dans l'attribution des logements.
- L'adhésion de notre commune au service des gardes-nature comme les villages voisins (Chaux, Sermamagny et Auxelles) permettra une meilleure efficacité des élus pour lutter contre l'incivisme et une meilleure cohérence territoriale de l'action des gardes-nature.

Ce service est activé depuis le 1er janvier et si le bilan est positif en fin d'année, le conseil municipal sera sollicité pour renouveler l'adhésion pour les 3 années suivantes.

Rappelons que par le passé, chaque village avait un garde-champêtre dont le coût annuel représente aujourd'hui environ 30 000€ sans matériel.

La mutualisation des besoins des communes et des coûts permet de bénéficier d'un service partagé mais efficace pour un coût annuel de 3 600€ environ.

Activités :

Toutes les activités annoncées dans le dernier flash info se sont déroulées avec un grand succès et nous avons établi le 21 janvier dernier le calendrier des activités pour 2010.

Nous remercions vivement les associations, le comité consultatif animation et les élus pour leur plein investissement dans ces organisations.

Notre ambition pour 2010 est de mettre en place un comité des fêtes indépendant de la municipalité, où chaque association y serait représentée afin que l'ensemble du monde associatif du village s'investisse dans la cordialité et la solidarité.

Les personnes intéressées pour s'investir dans cette idée peuvent se faire connaître au secrétariat de la mairie qui transmettra.

Petits rappels :

Nous rappelons que tous travaux sur des bâtiments ou clôtures modifiant l'aspect de ces constructions, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (formulaires disponibles en mairie).

De même tout remblai de terrain, notamment en zone humide doit faire l'objet d'une déclaration préalable qui sera transmise au service environnement de la DDEA.

Travaux 2010 :

Outre l'entretien courant de la voirie, nécessaire après cet hiver particulièrement rigoureux, nous envisageons :

- l'étude de la poursuite de l'aménagement sécuritaire du CD 13 qui n'a pu être engagée en 2009, les travaux se réaliseront en 2011, 2012 ;
- une première tranche de la réfection du toit de l'église partagée avec Sermamagny ;
- poursuite de la modernisation du réseau d'éclairage public ;
- pose de signalisation verticale rappelant des priorités à droite et des voies sans issues.

Nouveau centre socioculturel de la Haute Savoureuse :

Projet en gestation depuis 2007 avec des concertations menées auprès d'employés du Centre, des associations et du théâtre du pilier.

En mai 2008 un programmiste a été choisi après une consultation. Celui-ci a travaillé avec des élus de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (C.C.H.S) et la directrice Isabelle PONCEOT afin de présenter en janvier 2009 l'ébauche du programme de construction aux élus de la C.C.H.S.

Suite à un appel à concours d'architectes lancé en juillet 2009, le 17 septembre, un jury composé du président de la C.C.H.S Daniel ROTH, de 3 membres élus du Conseil Communautaire : Jacques COLIN, Jean-Claude HUNOLD et Claude TREBAULT et 2 architectes désignés par l'ordre des architectes s'est réuni et a retenu 4 candidats parmi les 48 ayant postulé.

Ces 4 architectes ont rendu leurs esquisses le 15 décembre dernier. Deux commissions techniques étudieront les projets le 6 et le 14 janvier 2010 et le jury se réunira à nouveau le 21 janvier pour désigner le lauréat. La décision revenant à la commission d'appels d'offres et au conseil communautaire.

Le nouveau centre socioculturel lié au Théâtre des deux Sapins sera implanté sur le site de l'actuel bâtiment et de celui des services techniques de la ville. Ces deux bâtiments seront démolis par la C.C.H.S. Les opérations de vente des terrains et des bâtiments par la commune de Giromagny à la C.C.H.S sont en cours.

Le nouveau bâtiment comprendra un espace d'accueil de 38 m², un espace administration de 122 m², un espace médiathèque de 400 m², un espace animation de 276 m², un espace accueil collectif de mineurs et restauration de 515 m², un espace polyvalent, salle de sport de loisirs de 440 m² et un espace technique de 119 m² pour une surface totale de 1 910 m².

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 6 millions d'euros. La C.C.H.S a contacté et est en discussion avec les partenaires financiers qui subventionneront cet équipement.

Il est à noter que le travail sur le bâtiment apportera aussi une réflexion sur son intégration dans l'environnement qui fera à cette occasion l'objet d'une requalification sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Giromagny.

Après le choix de l'architecte, les travaux de conception se poursuivront pour aboutir aux appels d'offres auprès des entreprises. Les travaux devraient commencer à la fin de l'année 2010.

Le ciné organisé par le centre socioculturel :

RTT, samedi 30 janvier 2010 à 20h 30 au théâtre des 2 Sapins - Réalisation : Frédéric Berthe - Durée 1 h 28
Comédie avec : Kad Merad, Mélanie Doutey, Manu Payet, Francis Renaud, Daniel Duval, Pierre Laplace, Arthur Dupont, Nathalie Levy-Lang.

Arthur et la vengeance de Maltazard, samedi 16 février 2010 à 17 h 30 au théâtre des 2 Sapins -
Réalisation : Luc Besson - Durée : 1 h 34 - Film d'animation

Loup, samedi 16 février 2010 à 20h 30 au théâtre des 2 Sapins - Réalisation : Nicolas Vanier - Durée 1 h 42
Film d'aventure, Avec : Nicolas Brioudes, Pom Klementieff, Min Man Ma, Vantha Talisman, Bernard Wong, Gurgon Kyap, Kaveil Kem, Vassieliev Guerrassine.

Les tarifs :

2,5 € pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans,
3,5 € pour les adultes.



Théâtre organisé par le centre socioculturel :

A trois de Barry Hall , samedi 6 février à 20h 30 au centre socioculturel de la Haute Savoureuse à Giromagny.

Tarifs - Adhérents du CSCHS : 3,50 €, extérieurs : 7,50 €

Réservation//location au CSCHS : 03 84 29 03 90 ou Théâtre du Pilier : 03 84 28 39 42

Centre socioculturel :

Accueil de loisirs des vacances de février :

Enfants de 3 à 11 ans,
ados à partir de 12 ans (6ème)

L'accueil de loisirs des vacances de février fonctionnera dans les locaux du centre socioculturel, du lundi 8 février au vendredi 19 février 2010. Les informations sur le fonctionnement, les activités et les tarifs seront distribuées dans les écoles au cours de la semaine 4 (25 au 29 janvier 2010).

Ça m'énerve !!!

Cette nouvelle rubrique apparue dans le dernier Flash-Info a généralement été bien perçue malgré, nous nous en doutions, quelques rares énervements déclarés.

Nous tenons à préciser que l'intention de cette rubrique n'est pas de pointer du doigt certains habitants mais au contraire de leur faire prendre conscience que leurs comportements, lorsqu'ils dérogent aux règles de respect, de citoyenneté et de civisme élémentaires, agacent la grande majorité des habitants qui vivent en respectant les autres.

Les sujets qui énervent le râleur, sont des sujets qui ont déjà été traité dans les différents Flash-Info en rappelant la législation, en faisant appel au civisme de la population. Malgré cela rien de change. Alors oui, cela énerve !

Le râleur n'est pas une personne physique, il ne fait que retranscrire ce que vos élus entendent et constatent.

Nous vous proposons donc d'ouvrir cette rubrique à qui veut bien l'alimenter tant en soulevant des problèmes qu'en y répondant par le biais de la mairie ou de leraleur@lachapelle-sous-chaux.com.

Le but n'étant pas d'opposer les gens les uns contre les autres mais au contraire d'améliorer nos comportements, pour mieux vivre ensemble, les sujets proposés ne devront pas être délateurs.

Un riverain trouve anormal que quelques fois les containers de l'éco-point sont pleins et qu'il soit obligé de revenir chez lui avec son chargement : c'est vrai, cela arrive et nos représentants au SICTOM qui gère ce lieu le signalent régulièrement, mais le recyclage des matières récupérées étant confié à des entreprises privées, il n'est pas toujours facile d'augmenter la fréquence de ramassage.

Ce même riverain pense que les chiens qui aboient, les coqs qui chantent, ne gênent pas plus que les avions de Chaux troublant la quiétude des dimanches... peut-être...

Il dit aussi que pour les haies qui dépassent, le code rural ne demande qu'à être appliqué. Certes, nous allons nous y employer en faisant l'inventaire, en demandant aux riverains concernés de remédier à cette situation et si nous ne sommes pas écoutés, de transmettre le dossier aux gardes-nature.

Notre lecteur soulève également le nombre de carrefours non signalés dans notre village : nous y avons réfléchi et un premier budget est inscrit en 2010 pour inciter au respect des priorités à droite.

Dans le prochain flash info, le râleur s'énervera encore... gentiment mais déterminé à vous faire réagir sur nos comportements... qui énervent !

Enquête publique en Mairie du 25 janvier au 25 février 2010 :

Cette enquête publique concerne le projet de révision de la charte du parc naturel régional des ballons des Vosges en vue du renouvellement du classement de 2010 à 2022.

Notre commune, une des très rares à ne pas être adhérente de ce parc, se trouve néanmoins comprise dans le périmètre de ce dernier.

La charte régissant son fonctionnement et ses prérogatives vient d'être rédigée et nécessite une mise à disposition à l'ensemble de la population concernée, sous forme d'enquête publique.

Cette enquête est l'occasion pour chaque habitant de découvrir le périmètre du parc, ses enjeux et le contenu de son projet politique.

C'est aussi l'occasion d'inscrire sur un registre à disposition du public vos éventuelles remarques ou désaccords sur les orientations proposées pour cette 3^{ème} charte :

- 1 - Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire.
- 2 - Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources.
- 3 - Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité.
- 4 - Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Plusieurs commissaires enquêteurs recevront les personnes qui le souhaitent et leurs observations éventuelles sur le projet de charte :

- Mairie d'ETUEFFONT lundi 1er février 2010 de 14h30 à 15h30
- Mairie de GIROMAGNY jeudi 25 février 2010 de 15h à 17h

Vous pouvez également consulter le projet de charte sur www.parc-ballons-vosges.fr/charte/enquetepublique

A la clôture de l'enquête, le commissaire donnera ses conclusions suite aux remarques effectuées, certaines viendront modifier le document original qui sera soumis aux communes pour leurs adhésions.

Notre conseil sera amené à se prononcer sur cette dernière en milieu d'année 2010.

Côté cimetières :

Cimetière de l'église :

Un plan de ce cimetière a été réalisé. La commune ne disposant pas de registre d'emplacements nominatifs des résidents du lieu, un plan format A4 est à votre disposition en mairie afin de disposer de toutes les informations pour réaliser un registre complet des personnes inhumées. Il vous suffira d'indiquer par une croix la ou les tombes dont vous êtes les ayants-droits, et nous donner toutes informations relatives à l'identité des personnes enterrées (nom, prénom, dates de naissances-décès, adresse et téléphone des ayants-droits...) au verso de la feuille que vous voudrez bien remettre en mairie.

Cimetière route de Chaux :

Si le conseil municipal y consent, un columbarium pourrait être installé dans l'enceinte du cimetière cette année, en réponse aux demandes faites. Cet espace, en y ajoutant un jardin du souvenir, dédié aux cendres des défunts, permettra d'y déposer les urnes funéraires qu'on ne doit plus garder à son domicile.

Programme des animations 2010 :

- Dimanche 31 janvier 12h : Repas moules frites au profit de l'école
- Samedi 24 avril 21h : Concert ados avec le groupe Desybes et l'école de musique Musi campus
- Le rallye des familles organisé à Lachapelle sous chaux par le centre culturel de Giromagny
- Les 28,29 et 30 mai : Fleurissement du village
- Dimanche 6 juin : Marche populaire de Lachapelle
- Dimanche 20 juin : Journée du tennis club de Lachapelle
- Dimanche 12 septembre : Vide grenier
- Dimanche 26 septembre 12h : Repas de la paroisse (friture de carpe)
- Samedi 16 octobre : Loto de Lachapelle
- Samedi 13 novembre : Repas dansant
- Dimanche 12 décembre : Repas des anciens
- Samedi 18 décembre : Noël des enfants du village
- Vendredi 31 janvier : Soirée de la Saint Sylvestre